Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le

ID: 059-215904285-20240610-23_2024-DE



Objet :

V/réf:

N/réf:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation: 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents: M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme

PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE

Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine,

Mme LACROIX Audiey, Mme SOUBRIER Amandine. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

Absents: M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N°23/2024

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL - RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE SUR LA DELIBERATION N° 10/2024 DU 11 AVRIL 2024

Rapporteur: Monsieur le Maire

Par délibération n° 10/2024 du 11 avril 2024, le conseil municipal décidait de l'acquisition, à l'euro symbolique, auprès de la Communauté d'Agglomération de Cambrai, de parcelles s'apparentant à des voiries communales.

La délibération avait alors été prise en concordance avec celle prise par le conseil communautaire de la CAC.

Or, une erreur s'était glissée dans les références cadastrales des parcelles concernées.

Par conséquent, la sous-préfecture, exerçant le contrôle de légalité, a demandé que soit modifiée la délibération précitée.

Ainsi, les références des parcelles AD n°358 et AD n°424 ont été respectivement remplacées par AC n°358 et AE n°424.

Je tenais à vous en informer.

Pour copie conforme Délibération publiée sur le site Internet le 12 juin 2024 Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rém

Didier TABARIE,

Secrétaire de séance

Ville de NEUVILLE AINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email: accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél.: 03 27 73 30 30 - Fax: 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet: http://www.neuvillesaintremy.fr